

## OASIS

Association

### Siège social

50 Rue de Delay  
26100 ROMANS SUR ISERE

RCS : 414 078 691

NAF : 8790 B

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS** *Exercice clos au 31/12/2020*

Mesdames, Messieurs les adhérents,

## I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association OASIS relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport (*pages 5 à 15*).

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

## II. FONDEMENT DE L'OPINION

### *a) Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### *b) Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

## III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment concernant sur le suivi des subventions reçues et le respect du principe de séparations des exercices.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### **IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport établi par le Président et les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

#### **V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

#### **VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ROMANS SUR ISERE,  
Le 18/03/2021,

  
**FRANÇOISE POUSSE**  
*COMMISSAIRE AUX COMPTES*  
**AUDIT ET CERTIFICATION**

## Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
<b>ACTIF</b>				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	701	701		
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outilla	22 444	19 953	2 491	3 120
Autres immobilisations corporelles	281 170	265 979	15 192	17 579
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	875		875	875
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>305 190</b>	<b>286 632</b>	<b>18 558</b>	<b>21 574</b>
Stocks				
Avances et acomptes versés sur comman	751		751	735
Créances d'exploitation				110
Créances clients et comptes rattachés				110
Autres créances d'exploitation	25 346		25 346	3 675
Divers				
Valeurs mobilières de placement	39 970		39 970	39 970
Disponibilités	178 100		178 100	134 413
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>244 166</b>		<b>244 166</b>	<b>178 903</b>
Charges constatés d'avance	4 096		4 096	2 581
<b>TOTAL COMPTES DE REGULARIS</b>	<b>4 096</b>		<b>4 096</b>	<b>2 581</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>553 453</b>	<b>286 632</b>	<b>266 821</b>	<b>203 059</b>

## Bilan

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
<b>PASSIF</b>		
Réserves	126 487	184 552
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>58 959</b>	<b>-58 065</b>
<b>Total Fonds propres</b>	<b>185 446</b>	<b>126 487</b>
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	3 565	6 671
<b>Total Autres fonds associatifs</b>	<b>3 565</b>	<b>6 671</b>
<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>189 011</b>	<b>133 158</b>
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>TOTAL FONDS DEDIES</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses	646	616
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 128	16 754
Dettes fiscales et sociales	63 035	52 530
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>77 809</b>	<b>69 900</b>
<b>TOTAL COMPTES DE REGULARISATION</b>		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>266 821</b>	<b>203 059</b>

## Compte de résultat

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>				
Produits des Prestations	9 112	8 735	377	4,32
Subventions de Fonctionnement	562 831	470 522	92 309	19,62
Autres produits	408	476	-68	-14,24
Reprises et Transferts de charge	2 360	9 072	-6 712	-73,99
<b>Total Produits de Fonctionnement</b>	<b>574 711</b>	<b>488 805</b>	<b>85 906</b>	<b>17,57</b>
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>				
Rémunération du Personnel	296 874	307 738	-10 863	-3,53
Charges sociales et Fiscales	81 662	94 959	-13 297	-14,00
Personnel Extérieur		330	-330	-100,00
Honoraires (concours perm.)	16 243	12 901	3 342	25,90
Consommations	64 865	59 567	5 297	8,89
Services extérieurs	32 795	33 377	-582	-1,74
Autres Services extérieurs	11 151	15 303	-4 152	-27,13
Impôts et taxes	3 361		3 361	
Autres charges courantes de gestion	28	91	-63	-69,12
Amortissements et provisions	9 394	9 458	-64	-0,67
<b>Total Charges de Fonctionnement</b>	<b>516 373</b>	<b>533 724</b>	<b>-17 351</b>	<b>-3,25</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>58 338</b>	<b>-44 919</b>	<b>103 258</b>	<b>-229,87</b>
Produits financiers	293	643	-350	-54,39
<b>Résultat financier</b>	<b>293</b>	<b>643</b>	<b>-350</b>	<b>-54,39</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>58 632</b>	<b>-44 277</b>	<b>102 908</b>	<b>-232,42</b>
Produits exceptionnels	3 979	10 645	-6 665	-62,62
Charges exceptionnelles	3 640	24 390	-20 750	-85,08
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>339</b>	<b>-13 745</b>	<b>14 084</b>	<b>-102,47</b>
Impôts sur les bénéfices	12	43	-31	-72,09
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>58 959</b>	<b>-58 065</b>	<b>117 023</b>	<b>-201,54</b>
<b>Contribution volontaire en nature</b>				
Bénévolat	20 912	38 172	-17 260	-45,22
<b>Total des produits</b>	<b>20 912</b>	<b>38 172</b>	<b>-17 260</b>	<b>-45,22</b>
Personnel bénévole	20 912	38 172	-17 260	-45,22
<b>Total des charges</b>	<b>20 912</b>	<b>38 172</b>	<b>-17 260</b>	<b>-45,22</b>



## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : OASIS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 266 821 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 58 959 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 08/03/2021 par les dirigeants de l'association.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 4 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.



## Règles et méthodes comptables

---

### Créances

---

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Produits et charges exceptionnels

---

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

## Notes sur le bilan

### Actif immobilisé

#### Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	701			701
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>701</b>			<b>701</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	21 476	968		22 444
- Installations générales, agencements aménagements divers	245 019	3 944		248 963
- Matériel de transport	19 992			19 992
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 750	1 466		12 215
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>297 237</b>	<b>6 378</b>		<b>303 615</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	875			875
<b>Immobilisations financières</b>	<b>875</b>			<b>875</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>298 813</b>	<b>6 378</b>		<b>305 190</b>

## Notes sur le bilan

### Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	701			701
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>701</b>			<b>701</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	18 356	1 596		19 953
- Installations générales, agencements aménagements divers	238 891	3 108		241 999
- Matériel de transport	9 936	3 999		13 934
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	9 355	691		10 046
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>276 537</b>	<b>9 394</b>		<b>285 931</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>277 238</b>	<b>9 394</b>		<b>286 632</b>



## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 30 317 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	875		875
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	25 346	25 346	
Charges constatées d'avance	4 096	4 096	
<b>Total</b>	<b>30 317</b>	<b>29 442</b>	<b>875</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

#### Produits à recevoir

	Montant
Produits Recevoir Cpm Ij	1 705
Divers Produits Recevoir	23 641
<b>Total</b>	<b>25 346</b>



## Notes sur le bilan

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 77 809 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	646	646		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 128	14 128		
Dettes fiscales et sociales	63 035	63 035		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>77 809</b>	<b>77 809</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	-30			
(**) Dont envers les associés				

#### Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	11 648
Dettes Provision. Pour Congés	25 142
Charges Sociales Sur Congés	9 028
Charges Payer (Formation Con	5 034
Charges Payer (Taxes S/Salai	1 493
<b>Total</b>	<b>52 345</b>



## Notes sur le bilan

**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Montant
Charges d'exploitation	4 096
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
<b>Total</b>	<b>4 096</b>



## Faits caractéristiques

### Autres éléments significatifs

L'association OASIS dispose d'un fond de réserve (106 800) :

Au début de l'exercice 2020	184 551.99 €
Affectation perte 2019	- 58 064.52 €
En fin d'exercice 2020	126 487.47 €

La valorisation des heures de bénévolat pour l'exercice 2020 est la suivante :

1 635 heures \* 12.79 € = 20 912 €

Engagements financiers donnés :

Location de trois appartements qui sont sous loués à des personnes en réinsertion :

11 rue Morin, loyer mensuel = 409.27 €  
 4 rue Morin (3ème étage) loyer mensuel = 266.99 €  
 4 rue Morin (2ème étage) loyer mensuel = 259.07 €

Total engagements financiers = 935 €

Contexte sanitaire :

Une crise sanitaire sans précédent sévit sur le territoire national (événement COVID-19) depuis le mois de mars 2020.

Celle-ci a obligé notre association à revoir son organisation interne (activité partielle, réorganisation des postes de travail pour la protection de la santé des salariés et des personnes hébergées...).

L'association a pu bénéficier d'aides pour faire face à cette crise et à ce jour, la poursuite d'exploitation n'est pas remise en cause.

